

général Aussares pour apologie de crimes de guerre. Elle souhaite qu'elle permette d'établir toute la vérité sur la guerre d'Algérie.

Droit d'asile.

A la suite de l'information du journal italien *La Repubblica* selon laquelle cinq réfugiés italiens accueillis en France pourraient être extradés, elle demande au président de la République qu'il ne renie pas la parole de la France. Russie.

Lors de la visite en novembre du président Poutine, elle alerte les autorités françaises sur les crimes de guerre commis en Tchétchénie et demande qu'elles cessent de refuser l'asile à la plupart des Tchétchènes qui le souhaitent.

2004

Laïcité.

La LDH considère en janvier que le vote d'une loi prévoyant l'exclusion des collèges et lycées publics des élèves portant un foulard serait inutile et dangereux, et rappelle que l'accès de tous les enfants à l'école laïque est, pour eux, la meilleure chance d'émancipation.

Justice.

Elle soutient la manifestation des femmes et filles de harkis pour exiger que la République reconnaîsse sa responsabilité dans l'abandon des harkis et leurs familles en 1962, et protester contre le traitement infligé à ceux qui ont été transférés en France.

Antisémitisme.

Elle enquête sur les graves incidents survenus parmi des élèves de classe de 6^e du collège Montaigne à Paris et critique l'administration de l'établissement qui a d'abord négligé les agressions contre un élève juif, puis pris des sanctions contre certains agresseurs selon des critères purement ethniques.

Racisme.

Elle manifeste en novembre, avec d'autres associations, contre l'antisémitisme, tous les racismes et toutes les discriminations.



2004-2018

La LDH en campagnes

Pierre Tartakowsky, président d'honneur de la LDH

Peut-on évoquer, ou résumer l'activité de la LDH durant ces dernières décennies à travers ses campagnes ? La réponse n'a rien d'évident. La nature généraliste de l'association et sa structure décentralisée l'exposent en permanence au risque de dispersion, voire de dilution. D'où l'importance de l'articulation de ses valeurs à... ses campagnes.

L'expression populaire parle de cet arbre qui cache la forêt. Concernant la LDH, il faudrait inverser l'image : la forêt de ses préoccupations dissimule les priorités qui organisent et rendent visible sa nature associative de défense des droits et des libertés. Au sens propre, la LDH *bat la campagne* en permanence : elle parcourt en tous sens l'étendue de la cité pour y combattre les mesures liberticides et discriminatoires. Mais s'en tenir à cette seule dimension serait cantonner l'association à un simple rôle de contrepoids, dont la boussole serait l'adversité et ses manifestations. Les campagnes menées par la LDH attestent tout au contraire de l'existence, au-delà de ce pour quoi elle entre en résistance, d'un projet et d'une stratégie. Le projet est fermement structuré autour d'une centralité des droits et des libertés dans la construction de la cité. La stratégie, elle, s'organise autour de l'animation du débat public et du rassemblement des acteurs, singulièrement associatifs et syndicaux. Enfin, elle vise à articuler cette mise en mouvements avec la représentation politique, au plan local, national, européen.

Les campagnes, dans la majorité des cas, sont la résultante de ce projet et de sa mise en débat actif. Reste que des exceptions existent. On pense par exemple au rôle joué par la LDH dans la solidarité pratique déployée autour de certains intellectuels victimes de tentatives de meurtre, ou encore au travail patient déployé, aux côtés d'autres acteurs, en faveur de la paix et du désarmement, tel qu'il a été récemment illustré dans le cas du Pays basque. Cette implication militante, une part d'ombre de l'identité de la LDH, est, aussi et pleinement, sa part de lumière. Dans l'ensemble, les campagnes « ramassent » à un moment donné des thèmes déjà présents au fil de l'activité générale de la LDH, mais les organisent sur un mode particulier. Elles tendent à concentrer les efforts militants de l'ensemble des forces constituant la LDH autour de thèmes et d'objectifs précis, sur un temps long, afin de les rendre visibles et de marquer le débat public pour peser sur les décideurs. Se contenter de dresser ici la liste de ces campagnes serait à coup sûr courir plusieurs risques : d'abord, d'en oublier une, voire plusieurs. Ensuite, d'être lassant. Enfin

ce serait peut-être passer à côté de leur dimension emblématique de ce qu'est la LDH au pluriel : sa diversité, et, au singulier : sa nature.

Le terme « campagne » renvoie de fait à des réalités, des dynamiques et des intensités très différentes. On peut distinguer celles qui relèvent d'une volonté de riposte immédiate, celles qui naissent d'une actualité qui s'impose, lentement ou brutalement, celles qui visent à imposer un thème dans le débat public, celles, enfin, qui contrairement aux autres se mènent à bas bruit. En évoquer quelquesunes peut permettre d'esquisser le champ d'intervention de la LDH, de ses sections, et les interactions qui s'opèrent au sein de la LDH dans ce cadre.

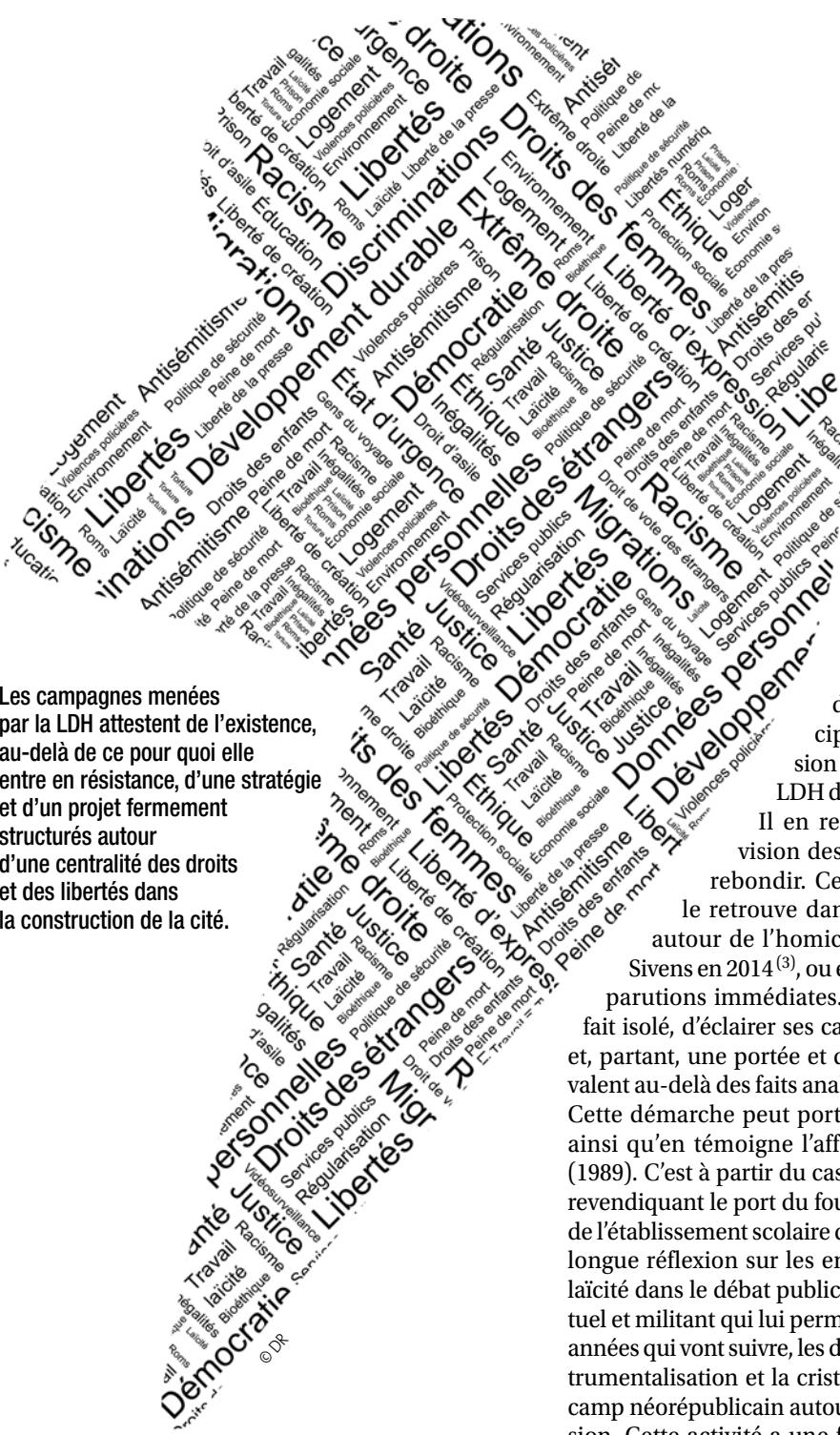
Des événements déclencheurs de campagnes

A partir des années 1970, l'enjeu des libertés se cristallise au niveau législatif et ne va cesser de monter en puissance. La LDH bataille au quotidien, singulièrement contre le caractère abusif des fichiers de police, tels le Système de traitement des infractions constatées (Stic), ou, plus tard, le Fichier national automatisé des empreintes génétiques (Fnaeg) (2003). Cette activité continue se transforme de fait en campagne, avec l'annonce en 2008 du fichier Edvige (Exploitation documentaire et valorisation de l'information générale). L'objectif est clairement perçu : obtenir le retrait de ce projet⁽¹⁾. La LDH a l'expertise de son contenu et est entendue par les médias, eux-mêmes inquiets ; elle agrège par sa capacité à rassembler une large palette d'acteurs sociaux autour de cette problématique. Elle appelle, en pleines vacances d'été, à des manifestations qui sont les plus importantes jamais réalisées sur un tel sujet. Ce moment de campagne va, à son tour, alimenter une activité et une réflexion continue autour des enjeux de vidéo-surveillance, lesquels seront très fortement pris en charge, localement, par les sections. Dans ce cas

(1) www.ldh-france.org/15-juillet-2008-pour-obtenir-labandon-du-fichier-edvige.

(2) www.ldh-france.org/la-ligue-des-droits-de-lhomme-cree-une-mission-denquette-sur-les-incidents-survenus-au-lycee-montaigne.

(3) www.ldh-france.org/rapport-commission-denquette-ldh-les-conditions-conduit-mort-remi-fraisse-sivens-octobre-2014.



2005

Histoire.

La LDH dénonce la loi du 23 février 2005 qui prévoit que «les programmes scolaires reconnaissent en particulier le rôle positif de la présence française outre-mer, notamment en Afrique du Nord».

Droits civils.

A la demande de la LDH et d'autres associations, le Parlement vote l'alignement de l'âge du mariage sur l'âge de la majorité

Contrôles au faciès.

Elle s'indigne de la mort, le 27 octobre, de deux jeunes craignant un contrôle de police à Clichy-sous-Bois (93), qui a entraîné une série d'émeutes dans des quartiers populaires. Elle proteste contre la proclamation, le 8 novembre, de l'état d'urgence sur la base de la loi du 3 avril 1955 datant de la guerre d'Algérie.

Droits des étrangers.

Elle organise avec d'autres associations une Votation citoyenne, où 60 000 personnes dans plus de 120 villes s'expriment à 91,2% pour le droit de vote et d'éligibilité aux élections locales des résidents étrangers.

Torture.

Avec la FIDH, elle dépose plainte suite à l'utilisation par la CIA d'avions clandestins acheminant des détenus vers des centres secrets de détention, qui auraient fait escale à l'aéroport du Bourget.

2006

Esclavage.

La LDH soutient l'instauration le 10 mai d'une Journée des mémoires de la traite négrière, de l'esclavage et de leurs abolitions.

Antisémitisme.

Suite au meurtre du jeune Ilan Halimi, elle participe à la manifestation contre le racisme et l'antisémitisme. Après l'agression au parc des Princes à Paris d'un supporter d'un club de Tel-Aviv, elle condamne la tolérance du PSG et du ministère de l'Intérieur envers la haine raciste dans ce stade.

Les campagnes menées par la LDH attestent de l'existence, au-delà de ce pour quoi elle entre en résistance, d'une stratégie et d'un projet fermement structurés autour d'une centralité des droits et des libertés dans la construction de la cité.

d'espèce, c'est, d'une certaine façon, le gouvernement qui prend l'initiative et qui crée les conditions. Mais uniquement les conditions. Pour qu'il y ait affrontement dans le débat public, encore faut-il qu'il y ait des débatteurs... On retrouve ce même schéma pour le dossier, soulevé par le gouvernement, de l'identité nationale, ou encore autour des violences policières. C'est l'événement qui déclenche une mobilisation. Dans la plupart des cas, cette dernière décroît au rythme même de son actualité médiatique. Mais elle peut être prise en relais par un autre type de campagne ou de mobilisation. Trois exemples l'illustrent. En 2004, la LDH est saisie d'un incident raciste au lycée Montaigne, à l'issue duquel trois élèves sont exclus pour fait

de racisme à l'encontre d'un de leurs condisciples. Alors que la passion médiatique s'est tue, la DH diligente une enquête⁽²⁾.

Il en ressort une toute autre vision des faits, et le débat peut rebondir. Ce travail d'enquête, on le retrouve dans la dernière période autour de l'homicide de Rémi Fraisse à

^{2e} Sivens en 2014⁽³⁾, ou encore autour des comparutions immédiates. Il s'agit, à partir d'un fait isolé, d'éclairer ses causes, ses mécanismes, et, partant, une portée et des enseignements qui valent au-delà des faits analysés.

Cette démarche peut porter loin dans le temps, ainsi qu'en témoigne l'affaire du lycée de Creil (1989). C'est à partir du cas de ces trois lycéennes revendiquant le port du foulard islamique au sein de l'établissement scolaire que la LDH entame une longue réflexion sur les enjeux renouvelés de la laïcité dans le débat public. C'est ce suivi intellectuel et militant qui lui permet d'affronter, au fil des années qui vont suivre, les diverses tentatives d'instrumentalisation et la cristallisation toxique d'un camp néorépublicain autour d'une laïcité d'exclusion. Cette activité a une forte dimension pédagogique. C'est ainsi qu'en 2008 un dossier d'*H&L*, consacré au sujet, en souligne la portée politique, non anecdotique, dans son ouverture : « *C'est bien les rapports entre cet Etat, un l'individu, la société et ses communautés qui sont au cœur des débats actuels, des tensions qu'ils portent et des alternatives qu'ils offrent. L'identité nationale, la citoyenneté, le communautarisme, les identités singulières et les identités multiples en sont quelques aspects des plus notoires. Ce qui amène évidemment à poser et reposer la Déclaration universelle des droits fondamentaux comme préalable intellectuel et moral à toute (re)construction d'un vivre ensemble.* » Dans sa conclusion, cet article veille d'ailleurs à lier préoccupation de contenu et de mobilisation : « *Les*

Droits des étrangers.

Elle dénonce les conséquences de la loi Ceseda réformant l'entrée et le séjour des étrangers et des circulaires du ministère de l'Intérieur permettant l'expulsion des familles sans papiers d'enfants scolarisés.

Informatique et libertés.

Elle proteste contre le projet Safari d'interconnexion des fichiers avec le numéro de sécurité sociale (NIR) comme identifiant.

2007

Droits sociaux.

La LDH s'associe à la campagne lancée par diverses associations pour demander une loi instaurant un droit au logement opposable, qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2008.

Turquie.

Elle participe à une manifestation à Paris en hommage au rédacteur en chef du journal en turc et en arménien, Agos, Hrant Dink, assassiné le 19 janvier à Istanbul.

Xénophobie.

Elle s'indigne de la création d'un ministère confié à Brice Hortefeux, dont la dénomination associe les notions d'immigration et d'identité nationale.

Laïcité.

Au nom du respect de la liberté de conscience, elle se constitue partie civile contre une propriétaire d'un gîte ayant refusé une locataire portant un foulard, qui est condamnée pour discrimination.

Droit d'asile.

Elle témoigne sa solidarité à Marina Petrella, en grève de la faim, ancienne des Brigades rouges italiennes, en France depuis 1993, titulaire depuis 1998 d'une carte de séjour de dix ans, incarcérée suite à une demande d'extradition du gouvernement italien.

Censure.

L'Observatoire de la liberté de création (créé en 2003) proteste contre l'interdiction aux moins de 18 ans du film *Quand l'embryon part braconner*.

enjeux ici effleurés portent sur l'avenir; la LDH le vérifie dans sa pratique et au travers des campagnes qu'elle anime ou auxquelles elle participe. Rien de moins éthétré en vérité que ces débats.»⁽⁴⁾

La recherche d'une approche plus globale

D'autres campagnes présentent un caractère plus offensif, au sens où c'est la LDH qui en prend l'initiative, sans attendre une quelconque « mise à feu » extérieure, gouvernementale ou autre. L'exemple le plus emblématique est sans doute l'engagement, mené avant 1981, pour l'interdiction de la peine de mort. Une autre concerne le droit de vote des étrangers non communautaires aux élections locales. Mise en visibilité par sa reprise dans les propositions du candidat à la présidentielle François Mitterrand, cette revendication va donner lieu, avec une forte impulsione de la LDH, à la constitution d'un collectif associatif en 2002 (collectif Votation citoyenne). Celui-ci, jusqu'en 2012, anime le débat public et fait vivre la mobilisation de terrain à travers des initiatives concrètes, sous forme notamment d'importantes votations citoyennes, soutenues activement par de nombreuses et importantes municipalités.

Le champ du droit des étrangers est exemplaire du jeu qui s'opère entre mobilisations au quotidien et moments de mise en valeur soit autour d'objectifs précis, soit autour de valeurs à défendre. Cette dialectique est largement déterminée par les évolutions du contexte. C'est ainsi que l'activité de solidarité et d'aide à l'accès au droit prend, à un moment, une dimension qualitative. L'«Appel à l'insurrection des consciences» en 2005 – qui n'est rien moins qu'un appel à la désobéissance civile –, adopté par le congrès de Lille et rendu public à cette occasion⁽⁵⁾, indique à la fois un engagement plus collectif de toute la LDH autour de ces enjeux et une prise de conscience de la dimension nouvelle que prennent les politiques publiques, tant vis-à-vis de l'accueil que de l'asile.

Les années 2000 sont d'ailleurs marquées par cette recherche, au sein de la direction nationale de la LDH, de promouvoir des campagnes qui se situent au niveau des agressions portées aux droits et libertés. Ces agressions sont analysées comme plus systémiques, s'inscrivant dans un projet global d'une reformulation à la baisse de la citoyenneté. En 2009, la campagne «Urgence pour les libertés, urgence pour les droits»⁽⁶⁾ se présente ainsi comme une tentative de rassembler les thèmes identitaires de la LDH sous une même enseigne afin de les porter dans le débat public, de dépasser en quelque sorte une stratégie de réponse au coup par coup pour en développer une, plus globale, autour de cinq thèmes : la démocratie, le droit des étrangers, l'exclusion sociale, le comportement policier, la surveillance généralisée. Il s'agit de

mettre en scène des thèmes qui sont au cœur des préoccupations de l'opinion publique et donnent alors matière à des mobilisations : autour du refus de la privatisation de la Poste, de la lutte syndicale des travailleurs sans papiers, de la suppression du juge d'instruction, de la floraison de fichiers... Il s'agit bien, ce faisant, de « créer les conditions d'une mise en convergence de préoccupations mais aussi d'acteurs et surtout d'opinions sur l'avenir»⁽⁷⁾.

Le défi de l'articulation entre enjeux locaux et enjeux nationaux

A ce premier défi, celui du rassemblement externe, en correspond un autre, que la direction nationale de la LDH ne dissimule pas, celui du rassemblement interne. Dans la présentation de la campagne, *H&L* écrit ainsi, en décembre 2009 : «Le nombre de thèmes, leurs contenus rendent possible cette construction d'un cadre unique sans aucunement handicaper la liberté et l'autonomie des sections, dont la plupart, pour ne pas dire toutes, pourront sans difficulté projeter leur propre agenda.»⁽⁸⁾ Ce «possible», cette articulation des préoccupations nationales et celles, plus locales et immédiates, des sections, ne va en effet pas de soi. Les temps et les rythmes ne sont pas spontanément en accord. Mais, ainsi que le précise l'article de *H&L*, il s'agit d'un saut qualitatif qui peut faire débat : «Cette campagne affiche clairement l'objectif de ne pas se cantonner à la critique – nécessaire mais insuffisante – des pratiques du pouvoir. Notre volonté est de provoquer le débat en le nourrissant d'approches alternatives. Par là nous entendons à la fois des propositions précises dans certains domaines et, dans d'autres, de simples rappels de principes. Car nous avons besoin des uns comme des autres. Des premières, pour attester d'autres choix, non seulement possibles mais qui recueillent d'ores et déjà un assentiment dans l'opinion publique; des secondes, parce que, dans certains domaines, la Ligue est légitime à défendre une sensibilité sans toutefois disposer d'une solution toute faite.»⁽⁹⁾

On retrouvera, en 2014, cette même recherche d'équilibre entre niveau local et niveau national dans la campagne menée lors des élections municipales autour d'un thème, «contrer un «tous

(4) *H&L* n° 143, septembre 2008 (www.ldh-france.org/h-l-numero-142).

(5) www.ldh-france.org/Congres-2005-Resolution-d'urgence-2083.

(6) www.ldh-france.org/Agir-ensemble-il-y-a-urgence-pour.

(7) Voir *H&L* n° 148 (décembre 2009), Pierre Tartakowsky, «Libertés : vous avez dit urgence ?» (www.ldh-france.org/wp-content/uploads/IMG/pdf/H_L148_Actualite_2.Libertes_vous avez dit urgence.pdf).

(8) Idem.

(9) Idem.

(10) www.ldh-france.org/Ma-ville-ma-vie-je-la-vois-comment.

(11) www.ldh-france.org/vers-cinquieme-prolongation-letat-d'urgence-lettre-ouverte-aux-parlementaires.

(12) Vincent Edin, Editions de l'atelier, 2016.



© DR

Certains campagnes ont été initiées par la LDH, comme celle pour le droit de vote des étrangers non communautaires aux élections locales. Le collectif Votation citoyenne a ainsi organisé, de 2002 à 2012, d'importantes votations citoyennes, soutenues par de nombreuses municipalités.

contre tous" », qui se dessine dans les discours politiques et les décisions de l'exécutif, en mettant en avant sept thématiques de citoyenneté : une ville accueillante, démocratique, fraternelle, juste, libre, ouverte et solidaire, dont les intitulés généraux renvoient très concrètement à des enjeux de gestion municipale⁽¹⁰⁾. Si on y retrouve des thèmes classiques et fondateurs de la LDH, la campagne, dans sa forme, contribue à les « mettre en programme », non comme programme électoral mais comme corpus de valeurs cohérent et dynamique d'un vivre citoyen. Ce sont d'ailleurs ces mêmes valeurs qui vont fonder la campagne courageuse que la LDH va mener quelques années plus tard contre la reconduction de l'état d'urgence⁽¹¹⁾. Certes, il ne s'agit pas à proprement parler d'une campagne. La LDH va prendre une position d'où découlent débats publics et organisation, au plan local, d'une travail d'analyse et de vigilance. On retrouve un style d'intervention qui participe davantage d'une Ligue au travail que d'une Ligue en campagne. Mais cette continuité illustre la dimension pour ainsi dire d'enrichissement réciproque de ces phases, à la fois successives et intriquées.

Cette continuité se lit également dans la production d'outils intellectuels en charge de faire campagne au niveau des idées. La parution annuelle de *L'Etat des droits de l'Homme en France* (La Découverte), de 2004 à 2013, jalonne ainsi cette volonté de la mise en campagne de la LDH, en réplique à la montée en puissance des thématiques néolibérales. La succession des titres (de 2008 à 2013) en atteste : « Une démocratie asphyxiée » (2008); « Une société de surveillance ? » (2009); « La justice bafouée » (2010); « La République défigurée » (2011); « Un autre avenir ? » (2012); « La République

en souffrance » (2013). La participation de la LDH à la rédaction – ainsi qu'à la diffusion – de l'ouvrage *En finir avec les idées fausses propagées par l'extrême droite*⁽¹²⁾ s'inscrit dans un souci d'éducation populaire et à une préoccupation très sensible dans la LDH tout entière. C'est le même souci d'approche globale et de mise en avant d'alternatives possibles qui prévaut avec la réalisation de l'ouvrage collectif *Le monde qui vient* (La Découverte, 2016), dont le contenu balaye les champs d'intervention traditionnels de la LDH en y ajoutant les nouveaux défis du siècle, portés par la nouvelle phase de mondialisation, les « communs », l'environnement et les nécessaires mobilisations qu'elle appelle. ●

« Les années 2000 sont marquées par la recherche, au sein de la direction nationale de la LDH, de promouvoir des campagnes qui se situent au niveau des agressions portées aux droits et libertés. Aggressions analysées comme plus systémiques, s'inscrivant dans un projet global d'une reformulation à la baisse de la citoyenneté. »

2008

Droits des étrangers.

Réagissant au décret relatif au fichier Eloi qui facilite l'éloignement des étrangers, la LDH, qui avait obtenu avec d'autres l'annulation d'un premier décret, estime que la nouvelle version est tout aussi inacceptable. Elle manifeste à Paris à l'occasion de la Journée de mobilisation du collectif Uni(e)s contre une immigration jetable (Ucij), RESF et des collectifs de sans-papiers.

Fusillés pour l'exemple.

Elle participe au rassemblement à Craonne avec la Libre Pensée, l'Association républicaine des anciens combattants (Arac) et l'Union pacifiste de France.

Palestine.

A l'initiative de la plateforme des ONG françaises, elle participe aux « Six heures pour la Palestine » à Paris, au parc des Expositions, sur le thème « 60 ans après, la paix par le droit ».

Antisémitisme.

Trois jeunes juifs étant victimes d'une agression à Paris dans le 19^e arrondissement, elle condamne fermement les violences et tous les replis communautaires.

2009

Violences policières.

La LDH proteste contre les méthodes d'immobilisation utilisées par les policiers et rappelle la mort d'Abdelhakim Ajimi, en mai 2008, à Grasse, dont l'autopsie a montré qu'elle était due à une asphyxie.

Droits des femmes.

Elle dénonce le démantèlement des structures pratiquant les IVG à l'hôpital public.

Droits des étrangers.

Elle manifeste à Paris jusqu'au ministère de l'Immigration avec le collectif Uni(e)s contre une immigration jetable contre les quotas d'expulsions, le délit de solidarité, les appels à la délation, les enfermements et les contrôles au faciès.

Palestine.

Elle demande une